

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de DREFFÉAC

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 11
Procurations : 2

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 22 NOVEMBRE à 20 H 15

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur JOUNY Philippe, Maire,

DATE DE CONVOCATION : le 14 NOVEMBRE 2019

**PRÉSENTS :** M. JOUNY Philippe, M. CHÂTEAU Daniel, Mme LAMACQ Valérie, Mme LEROUX Elizabeth, M. AUBINEAU Sylvain, Mme POULAIN Nathalie, M. MOËSSARD Sylvain, Mme Marie-Agnès JOLY, Mme ROBIN Lydia, M. DAVID Romain, M. SOUCHU Jean-Michel,

**ABSENTS :** M. DUHAYON Stéphane pouvoir à Sylvain AUBINEAU  
Mme CAUX Marylise, pouvoir à Nathalie POULAIN  
M. RICORDEL Frédéric,  
Mme BRÉBION-BLAYO Sandrine,  
Mme FERRANDES Françoise  
M. VAILLANT Romain, Mme PLAUD Audrey et M. JOUNY Christian.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Lydia ROBIN

### DELIBERATION N°80

#### OBJET : TARIFS DE LOCATION DE SALLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de locations des salles communales ont été revalorisés en 2018. Vu les augmentations de combustibles, il propose de les revaloriser de 1% ou 2% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour + 2%, 1 voix pour + 1%, de revaloriser les locations de salles communales de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 tel que détaillé dans les tableaux ci-après.**

Salle de la Pommeraie	
	2020 2%
le midi seulement jusqu'à 20 h	76.50
Réception après obsèques :	48

Accusé de réception en préfecture 044-214400533-20191122-DELIB80_2019- DE Date de télétransmission : 25/11/2019 Date de réception préfecture : 25/11/2019
---

**Tarifs au 1er janvier 2020**

Salles	Bénéficiaires	arrhes	Particuliers		Associations	Entreprises
			Commune	Hors commune	Commune	Commune
			2%	2%	2%	2%
Gymnase+hall	journée	0 €	non	non	107	non
Salle culturelle 150 m <sup>2</sup>	journée	100 €	161	243	81	243
Salle culturelle 250 m <sup>2</sup> + hall	journée	150 €	268	405	132	405
Salle culturelle 250 m <sup>2</sup> + hall + cuisine	journée	180 €	375	565	239	565
Forfait préparation de salle (uniquement pour les mariages)	le vendredi de 17 h à 21 h		55	82	non	non
Réception après obsèques		0 €	48	48		
verres (pour utilisation avec une salle)			0.05 (pièce)	0.05 (pièce)	gratuit	0.05 (pièce)
Couverts complets : 3 assiettes, 2 verres, tasse, fourchette couteau petite cuillère	paiement des objets perdus ou cassés		0.37 (pièce)	0.37 (pièce)	gratuit	0.37 (pièce)
<b>crédit annuel aux associations</b>					322 €	

Location à la journée 8h30 à 10h le lendemain (dimanche) - lundi en vacances scolaires-

Location à la journée 8h30 à 8h30 le lundi en période scolaire

Caution pour location de salle(s) 400 € + caution pour le nettoyage : 100 €

La remise sur le coût de location de base sera de 50% à partir de la 2ème journée consécutive, limitée à 50 % du coût de la 1ère journée

3ème journée à 50% de la 1ère - 3ème journée consécutive possible

Les structures dépendant de la Communauté de Communes pourront bénéficier du tarif « Associations » une fois par an

L'allocation du forfait annuel aux associations est attribuée au cas par cas par le bureau municipal.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes pendant les deux mois qui suivront sa publication

Publication le

Fait à Drefféac, le 22 novembre 2019

Le Maire Philippe JOUNY  
 Accusé de réception en préfecture  
 044-214400533-20191122-DELIB80-2019-DE  
 Date de télétransmission : 25/11/2019  
 Date de réception préfecture : 25/11/2019

